

AGIR ENSEMBLE CONTRE LES MÉGOTS DANS L'ESPACE PUBLIC

*Qui sommes-nous ?
Collectivités
Q/R*

Cédric Marchand
Délégué régional

ALCOME

L'éco-organisme pour la réduction
des mégots dans l'espace public



QUI SOMMES NOUS ?



PREMIER ÉCO-ORGANISME DU NETTOIEMENT
Structure privée à but non lucratif



RÉDUIRE LA PRÉSENCE DE MÉGOTS DANS L'ESPACE PUBLIC PAR DES ACTIONS DE SENSIBILISATION AUPRÈS DES FUMEURS POUR UN MEILLEUR GESTE.



CONTRIBUER AUX COÛTS DE NETTOIEMENT GÉNÉRÉS PAR LA PRÉSENCE DE MÉGOTS DANS L'ESPACE PUBLIC.

- 20% EN 3 ANS**
- 35% EN 5 ANS**
- 40% EN 6 ANS**

QUE FAIT-ON AVEC LES COLLECTIVITÉS ?



Contrat établi avec les communes ou intercommunalités disposant de la compétence « propreté »



SOUTIEN FINANCIER

Participation aux coûts de nettoyage pour les mégots mal jetés.



0,50 € / hab
- 5 000 habitants
RURAL



1,08 € / hab
5 à 50 000 habitants
URBAIN



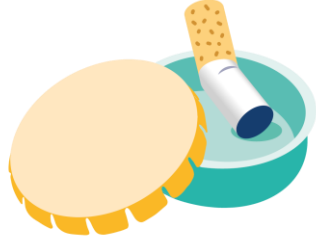
1,58 € / hab
Ville touristique*
TOURISTIQUE



2,08 € / hab
50 000 + habitants
URBAIN DENSE

**VERSEMENT
ÉCHELONNÉ
ENTRE LES
COMMUNES
EN N+1
AU TITRE DE
L'ANNÉE N**

QUE FAIT-ON AVEC LES COLLECTIVITÉS ?



DOTATION CONTRACTUELLE DE **CENDRIERS DE POCHE**



MISE À DISPOSITION DE **SUPPORTS ADAPTÉS DE SENSIBILISATION**



AIDE A L'ACQUISITION DE **DISPOSITIFS ADAPTÉS DE COLLECTE FIXES**

Les contreparties

LA COLLECTIVITÉ

- Réalise un état des lieux des mégots présents dans l'espace public et des dispositifs déjà en place
- Élabore un plan de communication en utilisant ses outils et/ou ceux mis à sa disposition par ALCOME
- Applique des mesures spécifiques dans son règlement municipal
- Remet à ALCOME un bilan communal annuel sur sa politique de réduction des mégots dans l'espace public

LES ÉTAPES CLÉS DE LA CONTRACTUALISATION

1



INSCRIPTION DE LA COLLECTIVITÉ SUR L'ESPACE COLLECTIVITÉ

Téléchargement du contrat et **renseignement** des données administratives.

2



DÉLIBÉRATION EN CONSEIL MUNICIPAL

3



TÉLÉVERSEMENT DU CONTRAT SIGNÉ SUR L'ESPACE COLLECTIVITÉ

Le téléversement permet d'arrêter la date à partir de laquelle les soutiens financiers s'appliqueront – **si les délais de l'étape 4 sont respectés.**

4

FOURNIR L'ÉTAT DES LIEUX DE LA COLLECTIVITÉ

Renseigner l'état des lieux qui se trouve en annexe dans un délai de **3 mois**.



VERSEMENT DES SOUTIENS FINANCIERS, EN UNE FOIS

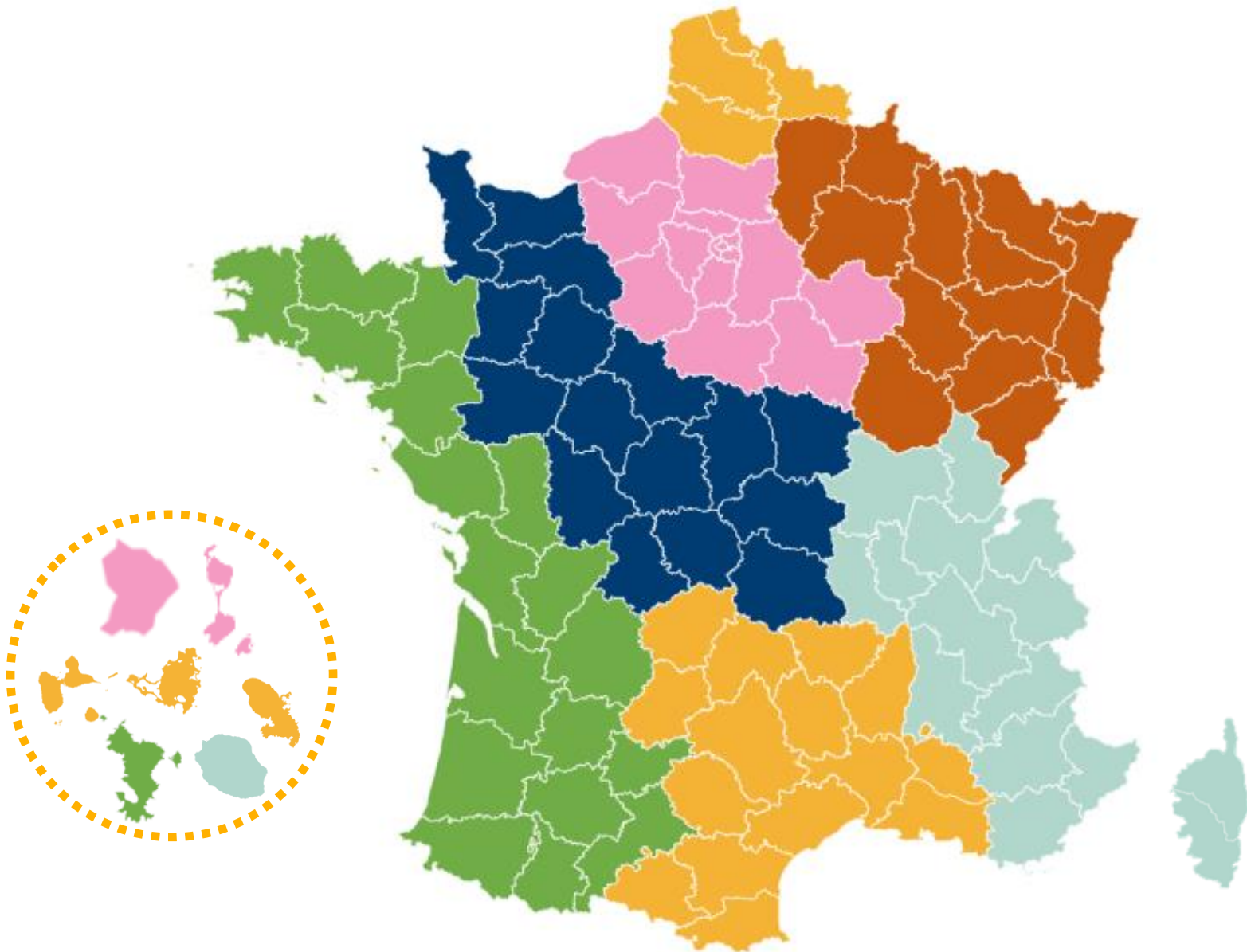
En année **N+1**, la collectivité envoie à ALCOME le **bilan annuel** présentant les **actions menées** pendant l'année écoulée.*

* (en terme de communication, sensibilisation, mobilier, arrêtés de police éventuels, brigade verte...).

5

Il s'agit d'un état des lieux des « hotspots » de mégots et des dispositifs de collecte existants, ainsi que l'organisation de la salubrité publique.

VOTRE INTERLOCUTEUR REGIONAL À VOTRE ÉCOUTE



Aliénor GALAMEZ
alienor.galamez@alcome.eco



Alizée RIBAS
alizee.ribas@alcome.eco



Bastien HUET
bastien.huet@alcome.eco



Cédric MARCHAND
cedric.marchand@alcome.eco



Camille MELINE
camille.meline@alcome.eco



Maud ROLLAND
maud.rolland@alcome.eco

QUESTIONS ?

ALCOME
L'éco-organisme pour la réduction
des mégots dans l'espace public